

Paris, le 27 janvier 2016



Le SNEP-FSU soutient la démarche entreprise par nombre de collègues engagé-es dans les activités physiques artistiques dans le cadre de l'association sportive, consistant à refuser ce qui s'interprète aisément comme une tentative de « sportivisation » des activités artistiques.

Cher-es collègues

Vous êtes investi-es dans les arts du cirque à l'UNSS.

Les collègues enseignants, membres de la CMN ADC, nous ont alerté sur la situation que la structure impose à cette activité originale. Notre collègue Nathalie François, membre de l'AG nationale au titre du SNEP-FSU, a été informée lors d'un débat initié par les élus des AS au CA de l'UNSS.

Nous souhaitons par ce courrier donner le point de vue défendu par le SNEP-FSU auprès de l'UNSS.

Nous soutenons la démarche entreprise par nombre de collègues engagé-es dans les activités physiques artistiques dans le cadre de l'association sportive, consistant à refuser ce qui s'interprète aisément comme une tentative de « sportivisation » des activités artistiques.

L'appellation « sport scolaire », qui renvoie à une construction historique, est devenue un terme englobant et générique qui permet aujourd'hui aux jeunes de prolonger une activité menée en EPS, qu'elle soit sportive (ce qui est la majorité des cas) ou artistique (danse, arts du cirque), sans compter d'autres formes de pratiques physiques. Il importe de bien distinguer ces différents types d'activités pour cibler les enjeux d'apprentissage.

Depuis quelques années, vous avez constaté comme nous, que l'Inspection Générale noie les activités artistiques dans une « compétence propre » censée regrouper également la gymnastique et l'acroport. Or, nous pensons, avec vous, que la démarche artistique et la démarche sportive ne sont pas de même nature et qu'il faut les distinguer, parce qu'elles ne jouent pas le même rôle éducatif et qu'il s'agit de former des citoyen-nes ouvert-es à des langages corporels divers et « critiques » face à une culture en évolution.

Obliger les pratiquant-es, dans les arts du cirque ou en danse, à entrer en compétition pour un classement est pour nous un non-sens. Nous ne soutenons donc pas l'UNSS dans cette logique.

2 arguments sont repris par l'Inspection et donc par l'UNSS :

Les pratiques artistiques, dans la société, participent à des événements « classants ». Le plus beau numéro, le meilleur danseur, la meilleure actrice, le meilleur spectacle, le meilleur film, etc. Cette évolution, imposée par une « société du spectacle » et impulsée par la recherche de profits faciles, de promotion personnelle... peut conduire à façonner les spectateurs d'une certaine façon. La mission éducative, citoyenne, du « sport scolaire » est-elle compatible avec cette logique ? Il est quand même troublant de constater que les mêmes qui cherchent à désportiviser l'EPS, en mettant formellement les APSA dans le cadre de simples « exemples » et non comme éléments de formation, annoncent dans le même temps une sportivisation de l'artistique dans le cadre de la pratique volontaire. Nous pensons *a contrario* que le « sport scolaire » aurait tout à gagner à montrer à nos jeunes diverses facettes du plaisir de pratiquer et de rencontrer les autres. Le spectacle, le partage de la scène, d'un propos avec les autres sont autant de moteurs suffisamment riches pour ne pas engoncer les pratiques artistiques dans un moule compétitif. Vous avez déjà mis en place et fait des propositions qui vont dans ce sens, nous souhaitons que la structure UNSS en tant que telle reconnaisse votre travail.

Concernant les fameux points pour l'option facultative au Bac pour les podiums UNSS, voilà une mesure qui a été imposée par l'inspection, contre l'avis du SNEP. En effet, nous y avons vu, et la suite nous a donné raison, la difficulté de leur mise en place et les inégalités que cela engendrait. Or c'est étonnamment l'argument des inégalités qui est mis en avant pour obliger le cirque à s'aligner sur le modèle sportif. Des élèves circassien-nes pourraient prendre ombrage du fait que les sportifs et sportives de haut niveau, eux, elles, bénéficient de points pour le Bac ? Nous ne souhaitons pas rentrer dans une longue démonstration, mais l'argumentaire des inégalités ne tient pas : quelle égalité entre des élèves qui ont fait « un podium » dans une activité confidentielle en Seconde, et celles et ceux qui n'en font pas, en Première, dans une activité beaucoup plus sélective ? Que dire du fait que l'année de Terminale ne compte pas ! Par ailleurs, il convient de relativiser y compris par rapport au Bac : personne n'a le bac aujourd'hui grâce à l'option facultative EPS, comme personne n'échoue au Bac, à cause de points non garantis par un podium...

Le SNEP soutient donc votre démarche, d'autant plus qu'elle est appuyée par des propositions alternatives crédibles pour répondre aux arguments qui vous ont été renvoyés. Nous relaierons auprès de la direction de l'UNSS votre demande en espérant qu'une discussion puisse s'ouvrir afin que la position majoritaire des collègues investi-es dans cette activité, ainsi que celle de l'organisation professionnelle largement représentative, co-administratrice de l'UNSS, le SNEP, soient reconnues. En fait, c'est simplement une question de démocratie qui est en jeu. Mais on sait que ces derniers temps, dans le champ éducatif, ce n'est pas une valeur portée haut par ceux qui ont le pouvoir.